

Date de mise en ligne : 07/11/2025



Arrêté n° 228/25/AJ
Le Maire de la Commune de LONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le terrain d'honneur de rugby du stade municipal du Bourg au Complexe Sportif Georges MARTIN, est impraticable en raison des mauvaises conditions météorologiques, il convient afin de le préserver et d'assurer la sécurité des utilisateurs de le fermer au public et aux associations,

ARRÊTE

ARTICLE 1er. :

Le terrain d'honneur de rugby du stade municipal du Bourg au Complexe Sportif Georges MARTIN, est fermé au public et aux associations, à partir du vendredi 07 novembre 2025 à 17h00 jusqu'au lundi 10 novembre 8h .

ARTICLE 2ème. :

Les usagers seront avertis par affichage du présent arrêté.

ARTICLE 3ème. :

Le présent arrêté peut être contesté :

- par un recours gracieux auprès du Maire de LONS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou le dépôt sur place au Tribunal (Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey 64010 Pau CEDEX), soit par le site : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou du rejet du recours par l'administration;
- par la saisine du Préfet des Pyrénées-Atlantiques en application de l'article L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4ème. :

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- Au club sportif concerné pour notification,
- Le responsable du service des sports,
- Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

FAIT A LONS, le 7 novembre 2025,

Le Maire

Nicolas PATRIARCHE